

soutien
amical
activisme
luttres sociales

les PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

interne à la structure

Objectif:

Mettre en sécurité les victimes, et les personnes en général, sanctionner

Qui saisir:

Ce qui est proposé par la structure à défaut les instances/les responsables

Qui décide:

Les instances définies par les statuts

Quels textes:

les statuts, le règlement intérieur

Quelles mesures d'urgence?

les mesures à titre conservatoire (ex: suspension) limitées dans le temps ≠ d'une sanction

mise en œuvre très encadrée pour un employeur - même logique, mais plus "souple" pour une structure bénévole (asso ou syndicat)

Différent types de procédures en rapport avec les V.S.S.

la JUSTICE ADMINISTRATIVE

la JUSTICE CIVILE

les PRUD'HOMMES

Objectifs:

Obtenir de l'employeur le respect de ses obligations

Obtenir de dirigeant-es associatifs ou syndicaux le respect des statuts

obtenir des dommages et intérêts

Qui saisir:

le tribunal administratif

requête au juge civil (avec un avocat)

plainte avec constitution de partie civile (police, gendarmerie, procureur)

requête au greffe des prud'hommes

Qui décide:

les juges administratifs

les juges civils

le conseil des prud'hommes

Quels textes:

le droit administratif

le code civil
les statuts et règlements intérieurs
le code du travail

la JUSTICE PÉNALE

Objectifs:

Décider de la culpabilité ou de l'innocence d'une personne, au nom de la société.

Punir les coupables.

Qui saisir:

Plainte à la police/gendarmerie ou au procureur de la république + constitution de partie civile

Qui décide:

le/la juge pénal
le jury d'assise

Quels textes:

le code pénal

Quelles mesures d'urgence?

les ordonnances de protection
le juge aux affaires familiales